



Assemblée générale

Distr. générale
17 mars 2014
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session

Point 134 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015

Plan-cadre d'équipement

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné la mise à jour du onzième rapport annuel du Secrétaire général sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement ([A/68/352/Add.2](#)) ainsi que son rapport sur le montant définitif des dépenses connexes de la période de 2008 à 2013 ([A/68/352/Add.3](#)). Dans le cadre de l'examen de ces rapports, il s'est entretenu avec le Secrétaire général adjoint à la gestion, le Directeur exécutif chargé du plan-cadre d'équipement et d'autres représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements et des éclaircissements avant de lui présenter des réponses écrites le 17 mars 2014.

2. Les documents [A/68/352/Add.2](#) et [Add.3](#) sont présentés en application de la résolution [68/247](#) (sect. IV) sur le plan-cadre d'équipement, dans laquelle l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui rendre compte, durant la première partie de la reprise de sa soixante-huitième session, du montant définitif des dépenses connexes de la période de 2008 à 2013, du montant actualisé de l'estimation du coût final du projet et de l'état des contributions. Dans la même résolution, l'Assemblée a exhorté le Secrétaire général à continuer de tout mettre en œuvre pour financer les dépenses connexes au moyen des ressources approuvées pour le plan-cadre d'équipement et décidé qu'aucun élément de la résolution ne devait être interprété comme modifiant le cahier des charges qu'elle avait arrêté pour le plan-cadre d'équipement, et que l'achèvement des travaux de rénovation des bâtiments prévus par l'actuel cahier des charges ne devait pas être lié à la situation de trésorerie du compte du projet (voir par. 8 ci-après).

3. Dans la résolution [68/247](#), l'Assemblée a prié également le Secrétaire général de poursuivre ses échanges avec la ville hôte, selon les besoins, afin de déterminer

* Nouveau tirage pour raisons techniques (20 mars 2014).



comment pourraient être réglés les problèmes de sécurité relatifs aux bâtiments de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et de l'annexe sud, de manière à l'aider à se prononcer définitivement sur la question dans le contexte du plan-cadre d'équipement, et de lui faire rapport à ce sujet durant la première partie de la reprise de sa soixante-huitième session (voir sect. IV ci-après).

II. Calendrier du projet, dépenses et prévisions relatives aux flux de trésorerie

Calendrier du projet

4. Le Secrétaire général donne des informations actualisées concernant l'exécution du plan-cadre d'équipement à la section II de son rapport sur la mise à jour de son onzième rapport annuel (A/68/352/Add.2, par. 7 à 12 et tableau 2). Il y est indiqué que le calendrier est resté dans l'ensemble le même que celui présenté au tableau 2 du onzième rapport annuel (A/68/352), mis à jour dans l'additif : le bâtiment de l'Assemblée générale devrait être prêt à temps pour accueillir le débat général de la soixante-neuvième session; les travaux de construction restant à effectuer dans le cadre du projet, notamment ceux qui concernent les sous-sols et la sécurité sur la 1^{re} Avenue et la 48^e Rue, devraient être achevés en 2014. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la démolition du bâtiment temporaire de la pelouse nord devrait être terminée en juin 2015 (voir tableau 1 ci-après). En outre, le Secrétariat a confirmé que les salles de conférence 4 à 8 devraient être prêtes pour le début du débat général en septembre 2014. La rénovation de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et de l'annexe sud reste suspendue (voir sect. IV ci-après).

5. Le Secrétaire général indique toutefois que les travaux de rénovation des entrées de la voie de desserte situées sur les 42^e et 48^e Rues n'ont pas commencé, la ville hôte tardant à délivrer les permis nécessaires, ce qui pourrait faire changer la date d'achèvement des travaux qui serait reportée de 2014 à 2015 (A/68/352/Add.2, par. 3 et 11 et tableau 2). Ayant demandé des explications, le Comité consultatif a été informé que les retards dans la délivrance des permis étaient dus au fait que la ville hôte menait d'autres études environnementales concernant les travaux prévus aux entrées de la voie de desserte du Siège situées sur les 42^e et 48^e Rues, les travaux devant être effectués en dehors du périmètre de l'ONU. Le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement espère recevoir les permis nécessaires dans les prochains mois. Les travaux prévus à la 42^e Rue et à la 48^e Rue prendront 18 mois. Le Comité a demandé des renseignements sur le calendrier mensuel des travaux, qui (voir tableau 1 ci-après). Il constate que les travaux des entrées situées sur les 42^e et 48^e Rues devraient être terminés en novembre 2015.

Tableau 1
Calendrier mensuel des travaux

<i>Date</i>	<i>Projet</i>
Septembre 2014	Bâtiment de l'Assemblée générale
Juin 2015	Démolition du bâtiment temporaire de la pelouse nord

<i>Date</i>	<i>Projet</i>
Novembre 2015	Travaux des entrées de la voie de desserte situées sur les 42 ^e et 48 ^e Rues
Novembre 2015	Rénovation du Siège

6. En ayant fait la demande, le Comité consultatif a aussi reçu une mise à jour du tableau 2 qui figure dans le rapport [A/68/352/Add.2](#) (voir annexe I ci-après), qui montre que les travaux prévus au titre du plan-cadre d'équipement devraient être terminés à la fin de 2015, au lieu de fin 2014 comme il était indiqué dans le tableau 2 du onzième rapport annuel du Secrétaire général ([A/68/352](#)).

7. Vu que le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement fermera à la mi-2015 (voir par. 34 ci-après), le Comité consultatif estime que le retard prévu posera les problèmes suivants : a) gestion des activités restantes après la mi-2015; b) besoin de ressources supplémentaires pour le Bureau et disponibilité des fonds, si le Bureau restait ouvert jusqu'à la nouvelle date de fin des travaux; c) surtout, problème de la responsabilité de la gestion du plan-cadre vu que les travaux concernant les entrées situées sur les 42^e et 48^e Rues ont été inscrits au cahier des charges.

8. **Le Comité consultatif constate avec inquiétude que la date de fin des travaux prévus au titre du plan-cadre d'équipement a été reportée d'un an. Il recommande que le Secrétaire général donne à l'Assemblée générale, au moment où elle examinera les additifs 2 et 3 au onzième rapport annuel, des explications sur les retards pris dans les travaux des entrées situées sur les 42^e et 48^e Rues, en particulier sur la planification des demandes de permis présentées par le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement. En outre, il recommande à l'Assemblée de prier le Secrétaire général de lui rendre compte de ce qu'il prévoit de faire pour la gestion et la supervision des travaux aux entrées situées sur les 42^e et 48^e Rues, qui ont été reportés, notamment de la possibilité de raccourcir la durée des travaux, actuellement établie à 18 mois, et de confirmer la date de la fermeture du Bureau chargé du plan-cadre d'équipement, dans le douzième rapport annuel qu'il présentera sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement (voir également par. 33 ci-après).**

Dépenses et trésorerie

9. Les dépenses du plan-cadre d'équipement sont estimées à 2 215 millions de dollars, soit un écart de 65 millions par rapport aux prévisions budgétaires qui s'élevaient à 2 150 millions de dollars (voir [A/68/352/Add.2](#), tableau 4). Le Secrétaire général indique que le déficit de financement du projet est résolu, compte tenu du fait que les bâtiments de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et de l'annexe sud ne pourront pas être rénovés en raison de problèmes de sécurité ([A/68/352/Add.2](#), par. 5). Le Comité consultatif constate que le Secrétaire général fait référence à la portion non financée du projet ([A/68/352/Add.2](#), tableau 4 et par. 32) et que, selon lui, ce montant de 65 millions de dollars comprend le coût de la rénovation des bâtiments de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et de l'annexe sud, qui reste inscrit au budget actuel du projet conformément à la décision de l'Assemblée générale. Il rappelle que la somme de 65 millions de dollars correspondant à la rénovation de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et de l'annexe sud était inscrite dans le cahier des charges initial et dans le budget approuvé du

plan-cadre d'équipement. Ayant demandé des précisions, le Comité a appris que le montant inscrit au budget approuvé avait été mis en recouvrement auprès des États Membres et que, ceux-ci ayant versé leurs contributions statutaires, il s'ensuivait que les fonds affectés au plan-cadre comprenaient la somme de 65 millions de dollars au titre des travaux de rénovation des bâtiments de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et de l'annexe sud, qui n'ont pas été effectués (voir par. 2 ci-dessus et par. 33 et 34 ci-après).

10. Au 31 décembre 2013, les intérêts courus sur le solde des fonds affectés au plan-cadre d'équipement s'élevaient en tout à 113,3 millions de dollars, soit une augmentation de 800 000 dollars par rapport au montant indiqué dans le onzième rapport annuel. Depuis juin 2013, la somme de 1,1 million de dollars supplémentaires a été reçue au titre de contributions volontaires annoncées ou reçues (voir [A/68/352/Add.2](#), par. 33).

11. Les prévisions de trésorerie concernant le plan-cadre d'équipement figurent au tableau 3 de la mise à jour du onzième rapport annuel du Secrétaire général ([A/68/352/Add.2](#)). Le solde de trésorerie au début février 2014 se montait à 231 millions de dollars, y compris le solde des intérêts créditeurs et de la réserve opérationnelle, soit un montant de 159,4 millions de dollars approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution [67/247 \(A/68/352/Add.2, par. 27\)](#). Comme l'indique le tableau 3 du rapport, le solde de trésorerie (0,32 million) devrait être entièrement utilisé vers la fin de juin 2014. Le Secrétaire général indique qu'en l'absence d'une décision de l'Assemblée sur le financement des dépenses connexes et des contrats relatifs au centre informatique auxiliaire, le solde disponible tomberait à un niveau critique, ce qui empêcherait le Secrétariat de faire en sorte que les travaux de rénovation du bâtiment de l'Assemblée générale soient achevés dans les délais ([A/68/352/Add.2, par. 29](#); voir également par. 15 à 21 ci-après). Au paragraphe 30 de la mise à jour de son onzième rapport annuel, le Secrétaire général explique pourquoi, au début de février 2014, le solde de trésorerie était plus important que prévu.

III. Montant définitif des dépenses connexes de la période de 2008 à 2013 et du coût du centre informatique auxiliaire

12. Le Comité consultatif note que le Secrétaire général a révisé le montant définitif des dépenses connexes de la période 2008-2013 à 140 253 300 dollars au 10 février 2014, soit une diminution de 1 155 300 dollars ([A/68/352/Add.3, résumé et par. 8](#)) par rapport au montant de 141 408 600 dollars indiqué dans le rapport présenté à l'Assemblée générale pendant la partie principale de sa soixante-huitième session (voir [A/68/352/Add.1](#)). Le montant définitif révisé de 140 253 300 dollars se répartit comme suit (voir [A/68/352/Add.3, tableau 2 et par. 6 et 7](#)) :

a) 143 351 000 dollars au titre des dépenses, y compris des décaissements de 127 478 200 dollars, des obligations de 15 379 400 dollars et des provisions de 493 500 dollars destinées à couvrir les dépenses futures (voir par. 13 ci-dessous);

b) 3 097 800 dollars correspondant à des engagements de périodes antérieures qui ont été annulés. Il s'agit d'obligations contractées au cours d'années antérieures auprès d'entreprises tierces et qui sont devenues entièrement ou

partiellement sans objet, l'Organisation n'ayant effectué aucun paiement lorsque le coût effectif des travaux effectués était inférieur au montant retenu lors de l'attribution du marché.

13. Le Comité consultatif note en outre (voir [A/68/352/Add.3](#), par. 3 à 5) que les provisions de 493 500 dollars destinées à couvrir les dépenses futures se répartissent comme suit :

a) Un montant de 179 500 dollars, correspondant à un emploi de temporaire (P-4) pendant neuf mois, en raison des retards accusés dans le transfert des responsabilités au sein du Bureau des services centraux d'appui du fait de la tempête Sandy (aucun département ou bureau ne mène plus d'activités relatives au plan-cadre d'équipement);

b) Un montant de 314 000 dollars destiné aux paiements restant dus aux titulaires d'emploi temporaire qui ont quitté l'Organisation à la fin de 2013 (le rapprochement des données relatives aux dépenses n'est pas terminé car la clôture des comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 est toujours en cours et se poursuivra jusqu'à fin mars 2014).

14. Un récapitulatif des dépenses connexes par année et par département et bureau figure au tableau 2 du rapport ([A/68/352/Add.3](#)). Le Comité consultatif ayant demandé des précisions, il lui a été fourni un tableau révisé indiquant le montant de 179 500 dollars prévu au titre du Bureau des services centraux d'appui pour 2014 (voir annexe II ci-dessous).

Financement des dépenses connexes et du coût du centre informatique auxiliaire

15. En ce qui concerne l'évolution des dépenses connexes du plan-cadre d'équipement, le Comité rappelle qu'en 2008, le Secrétaire général a présenté le rapport initial sur ces dépenses pour la période 2008-2013 ([A/62/799](#)), qui ont été révisées dans son rapport ultérieur ([A/63/582](#)). Dans sa résolution [63/270](#), l'Assemblée générale a décidé que les dépenses connexes approuvées au titre du plan-cadre d'équipement seront financées au moyen du budget approuvé pour le plan-cadre, sauf si elle en décidait autrement; elle a également décidé de ne pas approuver le montant global des dépenses connexes dans l'immédiat, gardant à l'esprit les nouvelles possibilités de réduction des coûts offertes par la conjoncture économique actuelle et les économies réalisées par le Secrétaire général. Dans la même résolution, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de tout faire pour financer au moyen des ressources approuvées pour le plan-cadre d'équipement les dépenses connexes de l'exercice biennal 2008-2009, d'un montant de 30 272 400 dollars. Dans sa résolution [64/228](#), l'Assemblée a approuvé un montant de 42 069 695 dollars pour 2010. Dans sa résolution [65/269](#), elle a approuvé un montant de 58 871 305 dollars pour 2011 et autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant pouvant aller jusqu'à 286 300 dollars ([A/68/551](#), par. 58). Dans ses résolutions [66/258](#), [67/246](#) et [68/247](#), l'Assemblée a autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses pouvant atteindre 135 000 000 dollars pour l'année 2012, 167 773 400 dollars pour l'année 2013 et 15 000 000 dollars pour l'année 2014, respectivement, au titre du plan-cadre d'équipement, y compris les dépenses connexes.

16. Les dépenses connexes (140,3 millions de dollars) et le coût du centre informatique auxiliaire [15,0 millions de dollars, contribution de 4,2 millions de dollars du compte d'appui déduite (voir tableau 2 ci-dessous)] s'élèvent en tout à 155,3 millions de dollars (A/68/352/Add.2, par. 37). Le Secrétaire général réaffirme que ces dépenses ne peuvent en aucun cas être absorbées par le budget approuvé du plan-cadre d'équipement, et que l'Assemblée générale doit prendre une décision sur le financement des dépenses connexes accumulées et le coût du centre informatique auxiliaire durant la première partie de la reprise de sa session en 2014. Le Secrétaire général estime que, pour pouvoir achever dans de bonnes conditions les travaux dans le bâtiment de l'Assemblée générale, l'on doit disposer d'une trésorerie de fonctionnement d'un niveau raisonnable (A/68/352/Add.2, par. 38).

Tableau 2

Dépenses relatives au centre informatique auxiliaire imputées au solde de trésorerie du plan-cadre d'équipement

(En milliers de dollars des États-Unis)

Description	Dépenses				Total
	Du début du projet à décembre 2011	De janvier 2012 au 30 juin 2013	Montant total pour l'exercice clos le 30 juin 2013	De juillet à décembre 2013	
Centre informatique auxiliaire	18 584,0	941,6	19 525,6	–	19 525,6
Économies réalisées sur des obligations de périodes antérieures	(4,0)	(253,5)	(257,5)	–	(257,5)
					19 268,1
Dépenses imputables au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	–	–	–	–	(4 227,7)
Montant net des dépenses imputées au plan-cadre d'équipement	18 580,0	688,1	19 268,1	–	15 040,4

17. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées aux alinéas a) à c) du paragraphe 42 de la mise à jour du onzième rapport annuel du Secrétaire général sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement (A/68/352/Add.2), l'Assemblée étant notamment invitée à prendre une décision concernant le financement des dépenses connexes accumulées et du coût du centre informatique auxiliaire durant la première partie de la reprise de sa soixante-huitième session. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'il fallait un montant de 155,3 millions de dollars pour rembourser les crédits prélevés sur la trésorerie du plan-cadre d'équipement au titre des dépenses connexes (140,3 millions de dollars) et du coût du centre informatique auxiliaire (15 millions de dollars) (voir par. 16 ci-dessus). Le Comité note que le Secrétaire général ne présente aucune proposition concrète de financement à cet égard.

18. Le Comité consultatif rappelle que, dans son onzième rapport annuel, le Secrétaire général a proposé trois formules de remplacement pour le financement des dépenses connexes accumulées et le coût du centre informatique auxiliaire, à savoir : a) transformer en crédit pour l'exécution du plan-cadre d'équipement la

somme qui entrait dans le cadre de l'autorisation d'engagement de dépenses; b) ouvrir des crédits au budget-programme au titre des chapitres énumérés; et c) prendre toute autre décision définitive sur la question [A/68/551, par. 59 a) à c)]. Le Comité a donc sollicité les vues du Secrétaire général sur les formules concrètes et optimales qui s'offrent pour le financement des dépenses accumulées. Le Comité a été informé que, de l'avis du Secrétaire général : a) la formule la plus simple serait de transformer en crédit pour l'exécution du plan-cadre d'équipement en 2014, la somme qui entrait dans le cadre de l'autorisation d'engagement de dépenses pour financer les dépenses connexes accumulées et le coût du centre informatique auxiliaire; b) à défaut, dans sa quête d'autres solutions, l'Assemblée générale souhaitera peut-être examiner les recommandations initiales du Secrétaire général (A/62/799 et (A/63/582), qui consistaient à financer ces dépenses au moyen du budget-programme; et c) la solution optimale serait de doter le projet prévu dans le plan-cadre d'équipement de liquidités par l'ouverture de crédits à mettre en recouvrement auprès des États Membres.

19. Le Comité consultatif rappelle également que l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui fournir les informations les plus récentes concernant un mécanisme de financement relais qui permettrait de pallier d'éventuels déficits de trésorerie jusqu'à la fin du projet (résolution 68/247 de l'Assemblée générale, sect. IV, par. 11). En réponse à ses questions, le Comité a été informé qu'étant donné que le paragraphe 11 de la section IV de la résolution relevait du sous-titre A, intitulé « Onzième rapport annuel », et ne mentionnait ni le Compte spécial ni le Fonds de roulement, le Secrétariat l'a interprété comme une demande de mise à jour des informations fournies dans le onzième rapport annuel (prévisions de trésorerie pour le reste du projet) afin de permettre à l'Assemblée d'examiner le mécanisme de financement relais.

20. Des informations de base concernant le Fonds de roulement et le Compte spécial figurent aux paragraphes 63 à 66 du rapport du Comité consultatif sur le plan-cadre d'équipement (A/68/551). Le Comité a été notamment informé que le Fonds de roulement et le Compte spécial servent tous deux à fournir des liquidités à l'Organisation pour les opérations financées au moyen du budget ordinaire, le Compte spécial n'étant utilisé que lorsque le Fonds de roulement est épuisé. L'Assemblée générale détermine le montant des ressources que le Fonds de roulement doit maintenir pour chaque exercice financier et les fins auxquelles les avances peuvent être destinées, et autorise l'utilisation du Compte spécial. À la demande du Comité, les montants actualisés des ressources du Fonds de roulement pour 2014-2015 et du solde du Compte spécial au 31 décembre 2013 (voir annexe III ci-dessous) lui ont été fournis. **Le Comité consultatif note que, si des crédits devaient être ouverts au titre du projet prévu dans le plan-cadre d'équipement (au lieu du budget ordinaire) pour financer les dépenses connexes accumulées et le coût du centre informatique auxiliaire sans être immédiatement mis à recouvrement, le recours au Fonds de roulement et au Compte spécial comme mécanisme de financement relais nécessiterait l'approbation de l'Assemblée à titre exceptionnel.**

21. Lorsqu'il a examiné le onzième rapport annuel du Secrétaire général sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement et les dépenses connexes (A/68/352 et Add.1), le Comité consultatif a reconnu que, compte tenu du budget, des dépenses et des prévisions de dépenses pour le projet prévu dans le plan-cadre d'équipement, les dépenses connexes auront besoin d'un financement (A/68/551,

par. 62). Étant donné que la clôture des comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 se poursuit et ne sera achevée qu'à la fin de mars 2014 et que le transfert des responsabilités au sein du Bureau des services centraux d'appui prévu en 2013 a été remis à 2014 en raison de retards (voir par. 13 et 14 ci-dessus), le Comité consultatif recommande que le Secrétaire général fournisse les informations les plus récentes sur le montant définitif des dépenses connexes à l'Assemblée générale à la première reprise de sa soixante-huitième session. Le Comité recommande en outre que l'Assemblée décide d'ouvrir, sur la base des informations les plus récentes fournies par le Secrétaire général, des crédits pour financer les dépenses connexes accumulées et le coût du centre informatique auxiliaire avant l'épuisement de la trésorerie du plan-cadre d'équipement.

IV. Bâtiments de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et de l'annexe sud

22. Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale, évoquant le paragraphe 50 du rapport qu'il lui avait présenté (A/68/551), a invité le Secrétaire général à soumettre, au cours de la première partie de la reprise de sa soixante-huitième session, les renseignements qui y étaient demandés, y compris d'autres solutions réalistes, pour reloger les fonctions actuellement hébergées dans les bâtiments de l'annexe sud et de la Bibliothèque, indépendamment des besoins de locaux à long terme au Siège et comme du sort de la bretelle de sortie de la voie périphérique dite FDR Drive (Franklin D. Roosevelt East River Drive) à hauteur de la 42^e Rue (voir résolution 68/247, sect. IV, par. 7).

23. Selon le Secrétaire général, les « autres solutions provisoires envisageables » présentées dans son rapport (A/68/352/Add.2) reposent sur les deux hypothèses suivantes : a) elles seront indépendantes de la stratégie à long terme de recherche de locaux et permettront de trouver une place pour les fonctions déplacées à l'intérieur du complexe existant; et b) la fonction publication est désormais entièrement assurée dans un cadre plus restreint et plus rationnel, ce qui libérera l'espace précédemment occupé par le Service des publications pour d'autres usages (A/68/352/Add.2, par. 19).

24. Les « autres solutions provisoires envisageables » présentées par le Secrétaire général (A/68/352/Add.2, par 20 à 26) peuvent se résumer comme suit :

a) La cafétéria pourrait être déplacée, à titre provisoire, au 4^e étage du coin sud-est du bâtiment des conférences, où se trouvait le « Staff Café » (restaurant du personnel), avant la mise en œuvre du plan-cadre d'équipement (ce qui fournirait 50 % environ des places assises disponibles dans l'actuelle cafétéria), un espace à déterminer étant aménagé pour la vente à emporter, en vue de compenser la réduction des dimensions de la cafétéria (voir *infra*, par. 26);

b) Au 3^e sous-sol, pour remplacer les bureaux des interprètes, le salon, les postes de travail pour le personnel de passage et les bureaux des enseignants, un espace serait créé dans une zone qui accueillait auparavant des fonctions analogues rattachées au Service des publications, et des salles de cours seraient en outre aménagées dans un espace auparavant ouvert (voir *infra*, par. 27);

c) L'auditorium et le dernier étage « *penthouse* » de la Bibliothèque sont des espaces uniques : la perte du premier pourrait être en partie compensée par l'usage des nouvelles salles de conférence 11, 12 et 13 qui seront créées dans le bâtiment de l'Assemblée générale au titre du plan-cadre d'équipement, et celle du second, par le nouveau « *Salon est* » (East Lounge), créé dans le bâtiment des conférences également dans le cadre du projet;

d) Les quatre fonctions de la Bibliothèque – services au public (salle de lecture, cartothèque et collections de référence), bureaux, fonctions internes (réception, tri et mise en place des documents) et magasins (collection) – pourraient trouver place aux 2^e et 3^e sous-sols (voir *infra*, par. 28).

25. Au total, le coût de la réinstallation des fonctions implantées dans ces deux bâtiments, telle qu'elle est envisagée parmi les « autres solutions provisoires envisageables », est chiffré à 24,9 millions de dollars (ou 21,6 millions de dollars), à raison de a) 4 millions de dollars pour la cafétéria et un espace de vente et b) 20,9 millions de dollars pour le reste des réinstallations aux 2^e et 3^e sous-sols, sur lesquels on pourrait économiser à peu près 3,3 millions de dollars si le projet de rénovation post-Sandy des sous-sols était révisé de manière à y intégrer le transfert proposé de ces fonctions, car il a été prévu de reconstruire entièrement cet espace dans le cadre du projet post-Sandy (A/68/352/Add.2, par. 20 et 25). Cela dit, le Secrétaire général indique que, si l'une quelconque des options présentées ci-dessus était retenue, rien n'est prévu pour financer les dépenses y afférentes (voir *infra*, par. 33).

26. Le Comité consultatif s'étant enquis de la justification de la proposition de reloger la cafétéria au 4^e étage du bâtiment des conférences, il lui a été dit que la solution la moins coûteuse serait d'optimiser l'utilisation de la cuisine existante, récemment rénovée à cet étage au titre du plan-cadre d'équipement. La proposition d'installer la cafétéria dans l'ancien restaurant du personnel adjacent à la salle-à-manger des délégués éliminerait la nécessité d'installer une cuisine séparée dans une autre partie du complexe du Siège. Pour régler le problème de la réduction de l'espace disponible à la cafétéria qui serait aménagée au 4^e étage, le Bureau du plan-cadre d'équipement et le Bureau des services centraux d'appui ont repéré au 1^{er} sous-sol un espace où un comptoir supplémentaire de vente à emporter pourrait être créé. Celui-ci pourrait offrir des plats préparés et une restauration légère, ainsi que du café et autres boissons. Cette formule en deux parties est destinée à offrir une solution maintenant la fonction de restauration, encore que sur une échelle réduite, au sein du complexe du Siège.

27. Ayant posé la question à propos du relogement proposé au 3^e sous-sol, le Comité consultatif a été informé qu'aux yeux du Secrétariat, il est parfaitement acceptable, du point de vue de la sûreté, de la sécurité et de l'hygiène du travail, que le personnel occupe des postes de travail au niveau du 3^e sous-sol. Tous les espaces sont conçus et construits au minimum en conformité, avec les lois ou codes applicables du pays hôte. Le Comité a aussi été informé que plusieurs centaines de fonctionnaires avaient occupé des bureaux et autres postes de travail dans des espaces des sous-sols depuis la construction du Siège. Au surplus, les travaux de rénovation effectués au titre du plan-cadre d'équipement dans ces espaces ont amélioré la situation, par des progrès du côté des contrôles environnementaux de la sécurité et de la qualité de l'air, ainsi que de l'éclairage et du mobilier, qui sont

désormais parfaitement conformes aux codes internationaux du bâtiment et de la lutte contre les incendies.

28. Le Comité consultatif a aussi demandé au Secrétariat s'il pourrait communiquer un plan révisé de réinstallation de la Bibliothèque, prévoyant notamment une salle de lecture et un bureau des renseignements sur les cinq premiers niveaux du bâtiment du Secrétariat, et les magasins ailleurs dans le complexe (en dehors des sous-sols). Il lui a été indiqué que, si l'Assemblée générale le demandait, le Bureau du plan-cadre d'équipement pourrait établir et communiquer rapidement un tel plan de réinstallation pour le bâtiment de la Bibliothèque (à une réserve près, relative à l'emplacement de ses magasins) dans le courant de la première partie de la reprise de la soixante-huitième session de l'Assemblée. Cependant, des fonctions actuellement installées aux 2^e à 5^e étages désorganiserait beaucoup leurs activités et serait très coûteuses. Quant au transfert des magasins de la Bibliothèque, il a été dit au Comité que ces derniers se trouvent actuellement dans les sous-sols du bâtiment de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld, sur des sols spécialement conçus pour recevoir des charges très lourdes. Partout ailleurs dans le complexe du Siège, seule une partie du 2^e sous-sol, ou le 3^e sous-sol, serait structurellement d'une capacité de charge suffisante pour accueillir les magasins. De ce fait, leur transfert dans tout autre site exigerait de très gros travaux de renforcement des structures qui alourdiraient beaucoup les coûts.

29. Il a été indiqué au Comité qu'il n'était pas prévu de démolir les bâtiments de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et de l'annexe sud. Celui-ci a de nouveau demandé, mais en vain, des renseignements sur ce qui était prévu pour continuer à utiliser les deux bâtiments et quelles fonctions résiduelles pourraient éventuellement y être conservées en permanence, et il a aussi demandé combien de temps encore, selon le Département de la sûreté et de la sécurité, le personnel pourrait continuer à être logé dans ces deux bâtiments et quelles mesures pourraient être prises pour les rendre plus sûrs. **Le Comité consultatif demande que le Secrétaire général communique cette information à l'Assemblée générale lorsque celle-ci examinera les additifs à son onzième rapport d'étape annuel relatif à l'exécution du plan-cadre d'équipement.**

30. Le Comité consultatif relève dans le rapport du Secrétaire général que, le 5 février 2014, le Secrétaire général adjoint à la gestion et le Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité ont adressé au Représentant permanent du pays hôte auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre dans laquelle ils demandaient que la ville hôte prenne des mesures pour protéger le Siège de l'ONU en fermant la bretelle d'accès à la 42^e Rue à tous les véhicules non autorisés (A/68/352/Add.2, par. 17). Sur ses instances réitérées, le Comité a été informé, le 17 mars 2014, que, le 24 février 2014, le Secrétariat avait reçu de la Mission permanente du pays hôte auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre dans laquelle celle-ci indiquait qu'il ne serait pas possible en fait de fermer ou déplacer la bretelle de sortie du FDR Drive.

31. Le Comité consultatif note que les autres formules envisageables sont présentées par le Secrétaire général comme des solutions provisoires (A/68/352/Add.2, p. 8). Ayant demandé des précisions, il s'est vu indiquer que cette présentation était simplement destinée à distinguer ces options de celles qui figuraient dans le rapport du Secrétaire général concernant les besoins de locaux à long terme au Siège pour la période 2014-2034 (A/68/734) comme de celles qui

étaient définies dans son onzième rapport annuel sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement (A/68/352). Selon le Secrétaire général, les autres formules envisageables pourraient être jugées satisfaisantes pour une période transitoire, mais c'est une solution à plus longue échéance qui est recherchée. Le Comité a aussi été informé que, comme il le relève au paragraphe 75 de son onzième rapport annuel d'étape, le Secrétaire général continue de penser qu'en attendant que la question de la sécurité soit réglée, les intérêts de l'Organisation seraient mieux servis par l'intégration des fonctions de la Bibliothèque et de la cafétéria dans la future décision de l'Assemblée générale concernant les locaux nécessaires à long terme au Siège de l'Organisation.

32. Au cours de son examen du onzième rapport annuel sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement, le Comité consultatif a indiqué qu'à son sens, il conviendrait de prier le Secrétaire général de proposer, pour l'implantation des fonctions actuellement hébergées dans les bâtiments de l'annexe sud et de la Bibliothèque, d'autres formules réalistes qui soient indépendantes des besoins de locaux à long terme au Siège, ce qui permettrait d'achever entièrement le projet du plan-cadre d'équipement (A/68/551, par. 50). **De l'avis du Comité consultatif, en présentant les autres formules envisageables comme des solutions provisoires, le Secrétaire général n'a pas répondu à la demande de l'Assemblée générale, qui souhaitait d'autres formules réalistes indépendantes des besoins de locaux à long terme du Siège. Le Comité n'est donc pas en mesure de recommander à l'Assemblée d'approuver les autres formules envisageables proposées comme solutions provisoires par le Secrétaire général. Il lui recommande par conséquent de prier ce dernier de lui présenter des propositions nouvelles, ainsi qu'elle l'y invitait dans sa résolution 68/247.**

33. Ayant demandé des précisions sur le financement d'une éventuelle réinstallation des activités y afférentes, le Comité consultatif a été informé que ce serait à l'Assemblée générale de trancher sur ce point, et que cela impliquerait l'ouverture d'un crédit budgétaire et une contribution de la part des États Membres, du fait que ces activités n'étaient pas prévues au budget-programme approuvé de l'exercice 2014-2015 et que le budget du plan-cadre d'équipement ne pouvait pas absorber de dépenses supplémentaires. **Le Comité consultatif regrette que ce projet n'ait guère de chances de fournir les travaux initialement prévus dans la limite du budget approuvé par l'Assemblée générale pour la rénovation des bâtiments de la Bibliothèque et de l'annexe sud et dans les délais retenus pour son exécution, dont la date d'achèvement est à présent reportée à novembre 2015, moyennant quoi les États Membres financeront une seconde fois les mêmes fonctions lorsque des formules acceptables auront été définies (voir *supra*, par. 9).**

34. Le Comité consultatif ayant demandé des précisions sur une éventuelle réimplantation des fonctions hébergées dans les bâtiments de la Bibliothèque et de l'annexe sud et sur la gestion de cette opération, il lui a été indiqué que s'il était décidé de reloger les fonctions de la cafétéria et de la Bibliothèque dans le complexe, ces activités seraient assurées par le Département de la gestion dès lors que le délai de construction serait prorogé au-delà de la date prévue de fermeture du Bureau du plan-cadre d'équipement (mi-2015). **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de veiller à ce que le Bureau du plan-cadre d'équipement soit fermé progressivement, à mesure que seront achevées les activités restantes du projet (l'échéance étant à**

présent reportée à novembre 2015), et que son fonctionnement ne soit pas prorogé pour s'étendre à l'élaboration et la gestion de solutions futures pour les fonctions abritées dans les bâtiments de la Bibliothèque et de l'annexe sud. Le Comité considère que les solutions à retenir pour l'avenir de ces deux bâtiments devraient être conçues et gérées par le Bureau des services centraux d'appui du Département de la gestion.

V. Conclusions et recommandations

35. Les décisions qu'il est demandé à l'Assemblée générale de prendre à propos des additifs au onzième rapport annuel du Secrétaire général sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement, y compris les dépenses connexes ([A/68/352/Add.2](#) et [3](#)) sont énoncées au paragraphe 42, alinéas a) à c), du rapport [A/68/352/Add.2](#). **Les recommandations du Comité consultatif figurent aux paragraphes 8, 21, 29, 32 et 34 du présent rapport.**

Annexe I

Calendrier d'exécution prévu pour le plan-cadre d'équipement (mise à jour du tableau 2 du document [A/68/352/Add.2](#))

Élément du projet	Délais figurant dans le document A/62/364		Délais figurant dans le document A/63/477		Délais figurant dans le document A/64/346		Délais figurant dans le document A/65/511		Délais figurant dans le document A/66/527		Délais figurant dans le document A/67/350		Projections actuelles		État
	Début	Fin	Début	Fin	Début	Fin	Début	Fin	Début	Fin	Début	Fin	Début	Fin	
Construction du bâtiment de la pelouse nord	Début 2008	Mi- 2009	Début 2008	Mi- 2009	Mi- 2008	Fin 2009	Mi- 2008	Fin 2009	Mi- 2008	Fin 2009	Mi- 2008	Fin 2009	Mi- 2008	Fin 2009	Achevé
Bâtiment du Secrétariat	Début 2009	Début 2012	Début 2009	Début 2012	Fin 2009	Mi- 2012	Début 2010	Mi- 2012	Début 2010	Mi- 2012	Début 2010	Mi- 2012	Début 2010	Mi- 2012	Achevé
Bâtiment des conférences	Mi- 2009	Mi- 2011	Mi- 2009	Mi- 2011	Fin 2009	Fin 2011	Début 2010	Début 2012	Début 2010	Fin 2012	Début 2010	Fin 2012	Début 2010	Début 2013	Achevé
Bâtiment de l'Assemblée générale	Mi- 2011	Mi- 2013	Mi- 2011	Mi- 2013	Fin 2011	Fin 2013	Début 2012	Fin 2013	Début 2013	Mi- 2014	Début 2013	Mi- 2014	Mi- 2013	Mi- 2014	Les délais prévus dans le document A/66/527 devraient être tenus
Annexe sud	Début 2011	Début 2012	Début 2011	Début 2012	Fin 2011	Début 2013	Début 2012	Mi- 2013	-	-	-	-	-	-	Suspendu
Bâtiment de la Bibliothèque	Début 2012	Début 2013	Début 2012	Début 2013	Début 2013	Fin 2013	Début 2012	Fin 2013	-	-	-	-	-	-	Suspendu
Travaux aux entrées de la voie de desserte situées sur les 42 ^e et 48 ^e Rues													Mi- 2014	Fin 2015	Subordonné à la délivrance de permis par la ville hôte
Démolition du bâtiment de la pelouse nord													Début 2015	Mi- 2015	
Rénovation du complexe du Siège ^a	Début 2008	Mi- 2013	Début 2008	Mi- 2013	Fin 2008	Fin 2013	Mi- 2008	Fin 2013	Mi- 2008	Mi- 2014	Mi- 2008	Mi- 2014	Mi- 2008	Fin 2015	

^a Y compris les travaux effectués dans les sous-sols.

Annexe II

**Évolution récapitulative du financement des dépenses connexes, par département ou bureau
(mise à jour du tableau 2 du document A/68/352/Add.3)**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Département ou bureau</i>	<i>Dépenses effectives 2008-2011</i>	<i>Dépenses effectives 2012</i>	<i>Dépenses prévues dans le document A/68/352/Add.1 2013</i>	<i>Dépenses effectives 2013</i>	<i>2014</i>	Total 2008-2014
	<i>(a)</i>	<i>(b)</i>	<i>(c)</i>	<i>(d)</i>	<i>(e)</i>	
Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences	2 272,9	638,2	–	–	–	2 911,1
Département de l'information	25 772,0	287,1	–	(2,0)	–	26 057,1
Bureau des services centraux d'appui	21 108,6	3 746,4	3 549,9	3 370,9	179,50	28 404,9
Bureau chargé du plan-cadre d'équipement	18 146,2	7 784,6	22 208,5	24 064,6	–	49 995,4
Bureau de l'informatique et des communications	2 035,5	626,8	–	4,6	–	2 666,9
Construction (Bureau de l'informatique et des communications)	5 446,9	81,4	581,5	665,3	–	6 193,6
Département de la sûreté et de la sécurité	18 726,9	5 785,8	2 609,4	2 609,4 ^a	–	27 122,1
Total	93 509,0	18 950,3	28 949,3	30 712,8	179,50	143 351,1
À déduire : Annulations d'engagements de périodes antérieures	(3 097,8)					(3 097,8)
Total net	90 411,2					140 253,3

^a Y compris en attendant la clôture des comptes d'ici à la fin de mars 2014, un montant de 314 000 dollars au titre des prestations telles que les versements à la cessation de service restant dus.

Annexe III

Évolution comparée du Fonds de roulement et du budget-programme approuvé (mise à jour du tableau 4 du document A/68/551)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice financier 1950-1951</i>	<i>Exercice biennal 1974-1975</i>	<i>Exercice biennal 2006-2007</i>	<i>Exercice biennal 2012-2013</i>	<i>Exercice biennal 2014-2015</i>
Fonds de roulement	20 000,0	40 000,0	100 000,0	150 000,0	150 000,0
Budget-programme approuvé (ouverture de crédit initiale)	97 440,4	540 473,0	3 798 912,5	5 152 299,6	5 530 349,8
Fonds de roulement (en pourcentage du budget ordinaire approuvé)	20,5	7,4	2,6	2,9	2,7

Solde du Compte spécial des Nations Unies (mise à jour du tableau 5 du document A/68/551)

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Date (états financiers)</i>	<i>A/68/551 (solde)</i>	<i>Solde mis à jour</i>
1 ^{er} janvier 2000	169,0	169,0
31 décembre 2001	194,9	194,9
31 décembre 2003	207,9	207,9
31 décembre 2005	214,7	214,7
31 décembre 2007	236,7	236,7
31 décembre 2009	251,4	251,4
31 décembre 2011	260,2	260,2
31 décembre 2012 (non vérifié)	259,0 ^a	261,9
31 décembre 2013 (estimation)	–	235,3 ^b

^a Au 31 décembre 2012, le solde de trésorerie s'élevait à 259,0 millions de dollars, contre 261,9 millions pour le solde non vérifié du Compte spécial.

^b Au 31 décembre 2013, le solde de trésorerie s'élevait à 260,4 millions de dollars.